

Procès-verbal de la séance du 20 décembre 2019 de la MRAe d'Île-de-France

Dûment convoquée par son président, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France s'est réunie le 20 décembre 2019 à 9h30 par conférence téléphonique.

Présents : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah, Catherine Mir (suppléante en remplacement de F Noisette) et Judith Raoul-Duval (suppléante).

Excusé: François Noisette

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1. Approbation du PV de la réunion du 12 décembre 2019

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Catherine Mir et Jean-Paul Le Divenah. Le PV de la réunion du 12 décembre 2019 est approuvé.

2. Retour sur les décisions prises depuis la réunion du collège de la MRAe du 12 décembre

Pas de décision prise au cas par cas par délégation de compétence depuis la réunion du collège de la MRAe du 12 décembre.

3. Délégations données pour des dossiers de cas par cas :

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Catherine Mir et Jean-Paul Le Divenah. Dans le cadre et les limites définis par la décision de ce jour portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée pour les dossiers suivants à :

- mise en compatibilité par DUP du PLU de Saclay (91) coordination : Jean-Jacques Lafitte ;
 délégation : Jean-Paul Le Divenah
- mise en compatibilité par DUP des PLU de Saint-Denis et Saint-Ouen (93) : Jean-Paul Le Divenah

4. Délibération sur un dossier de demande d'examen au cas par cas.

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Catherine Mir et Jean-Paul Le Divenah.

• le projet de modification du PLU d'Annet-sur-Marne (77) est soumis à évaluation environnementale,

5. Echange concernant l'absence d'avis sur le PLU de La Chapelle-la-Reine (77)

Etaient présents : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Catherine Mir et Jean-Paul Le Divenah

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,

Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement :

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU;

Considérant l'absence de possibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ;

Après en avoir délibéré, et en l'absence de nouvelles informations recueillies par la DRIEE depuis l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAe ne juge pas nécessaire de formuler un avis sur le PLU de La Chapelle-la-Reine (77).

6. <u>Délégation concernant les avis sur plans-programmes</u>

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Catherine Mir et Jean-Paul Le Divenah.

Dans le cadre de la décision du 31 octobre 2019 de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France, portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à Jean-Paul Le Divenah et en son absence, à François Noisette pour le ou les avis sur plan-programme dont l'échéance de signature devrait intervenir avant la prochaine séance du collège de la MRAe prévue le 9 janvier 2020.

7. Avis portant sur le projet de modification de PLU de Cannes-Ecluse (77)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Catherine Mir et Jean-Paul Le Divenah. Après délibération, l'avis concernant le projet de révision de PLU de Cannes-Ecluse (77) est adopté.

8. Désignation de coordonnateurs pour avis sur projets

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Catherine Mir et Jean-Paul Le Divenah. Dans l'état actuel des dossiers et des informations qui lui sont communiquées, ne pouvant anticiper la date limite à laquelle certains avis devront être rendus, la MRAe identifie néanmoins les rapporteurs suivants et donne délégation de compétence au président, ou en son absence à François Noisette pour tous les dossiers dont l'avis devra être rendu avant sa prochaine réunion prévue le 9 janvier 2020 :

- 312 construction du campus Engie à La Garenne-Colombes (92) niveau 0 proposé. Reporté
- 316 demande d'exploitation d'une ISDND et d'une ISDI : niveau 1 coordination : Catherine Mir ;
- 317 établissement industriel Phoenix, ZAC des Linandes (Dassault Aviation) à Cergy-Pontoise (95) niveau 1 proposé ; coordination : Paul Arnould.

9. Avis portant sur la nécessité d'actualiser l'étude d'impact du projet Urbanivry à lvry-sur-Seine (94)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Catherine Mir et Jean-Paul Le Divenah. Après délibération, l'avis portant sur la nécessité d'actualiser l'étude d'impact du projet Urbanivry à Ivry-sur-Seine (94) est adopté.

10. <u>Avis portant sur le projet d'installation de traitement de déchets d'équipements électriques et électroniques à Bonneuil-sur-Marne (94)</u>

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Catherine Mir et Jean-Paul Le Divenah. Après délibération, l'avis portant sur le projet d'installation de traitement de déchets d'équipements électriques et électroniques à Bonneuil-sur-Marne (94) est adopté.

11. Retour sur les avis sur projet adoptés depuis la réunion du collège de la MRAe du 12 décembre

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant :

• projet de construction d'un ensemble immobilier au Blanc-Mesnil (93) présentation qui n'appelle pas de commentaires de la part des membres présents de la MRAe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h

Fait à La Défense, le 20 décembre 2019

Jean-Paul Le Divenah, président de séance